Saint-Hubert longueuil

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe "A" du règlement de zonage

Zone C-897

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale				
	2: Bifamiliale				
	3: Trifamiliale				
	4: Multifamiliale				
	5: Maison mobile				
Commerce	1: Commerce local				
	2: Commerce régional				
	3: Commerce de grande surface				
	4: Service professionnel et spécialisé				
	5: Service profess. compatible avec l'industrie	*	*		
	6: Entrepreneur de faible nuisance				
	7: Entrepreneur de forte nuisance				
	8: Commerce de divertissement				
	9: Commerce de divertissement à nuisance				
	10: Service relié à l'automobile, catégorie A				
	11: Service relié à l'automobile, catégorie B				
	12: Commerce de nuisance				
	13: Commerce de forte nuisance				
	14: Commerce de services érotiques				
Industrie	1: Industrie de recherche et de développement	*	*		
	2: Industrie de prestige et de haute technologie	*	*		
	3: Industrie légère				
	4: Industrie lourde				
	5: Indust. des déchets et des matières recyclables				
	6: Industrie et services aéroportuaires				
Public	1: Parc, terrain de jeux et espace naturel				
	2: Service public				
	3: Infrastructure et équipement				
Agricole	1: Culture				
	2: Élevage				
	3: Élevage en réclusion				
Usages spécifiques	Permis	*	*		
	Exclus				

Normes spécifiques

Implantation du bâtiment	Isolée	*			
	Jumelée		*		
	Contiguë				
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	**10**	**10**		
	Superficie de plancher minimale (m^2)				
	Hauteur en étages minimale/maximale	**1/3**	**1/3**		
	Hauteur en mètres minimale/maximale				
Densité d'occupation	Nombre de logements min./max. par bâtiment				
	Rapport plancher/terrain minimal/maximal				
	Rapport espace bâti/terrain minimal/maximal	**0,1/0.5**	**0,1/0.5**		
Marges	Avant minimale (mètres)	**9**	**9**		
	Latérale 1 minimale (mètres)	**1,5**	**0**		
	Latérale 2 minimale (mètres)	**6**	**6**		
	Arrière minimale (mètres)	**9**	**9**		

Lotissement

Terrain	Largeur minimale (mètres)				
	Profondeur minimale (mètres)				
	Superficie minimale (m^2)				

Divers

	Notes particulières	*	*		
	P.I.I.A.	*	*		
	P.A.E.				
	Projet intégré				

Amendement

	Numéro du règlement	SH-2010-201	SH-2015-369	SH-2020-483
	Date	2010-05-11	2015-08-24	2020-09-02

Zone C-897

Notes particulières

Les usages suivants sont spécifiquement autorisés :

516 – Vente en gros de matériel électrique et électronique ;
517 – Vente en gros de quincaillerie, d'équipement de plomberie et de chauffage, incluant les pièces ;
5181 – Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie commerciale ou industrielle ;
5183 – Vente en gros d'équipements professionnels et de pièces ;
5184 – Vente en gros d'équipements et de pièces pour les entreprises de services ;
5185 – Vente en gros d'équipements et de pièces pour le transport (sauf véhicules automobiles) ;
5186 – Vente en gros d'ameublements et de matériels de bureau ;
5189 – Vente en gros d'autres pièces d'équipement ou de machinerie ;
5194 – Vente en gros de boissons non-alcoolisées ;
5196 – Vente en gros de papiers et de produits du papier ;
5197 – Vente en gros de meubles et d'articles d'ameublement de maison ;
5199 – Autres activités de vente en gros ;
54 – Vente au détail de produits de l'alimentation ;
581 – Restaurant ;
5892 – Établissement de préparation de mets prêts-à-apporter ;
5911 – Vente au détail de médicaments et d'articles divers ;
5912 – Vente au détail d'articles et de produits de beauté ;
595 - Vente au détail d'articles de sport ;
5991 – Fleuriste ;
5993 – Tabagie ;
5921 – Vente au détail de boissons alcoolisées ;
594 – Vente au détail de livres, de papeterie, de tableaux et de cadres ;
5965 – Vente au détail d'animaux de maison ;
5996 – Vente au détail d'appareils d'optiques ;
6001 – Bureaux administratifs d'entreprises ;
6211 – Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture (sauf les tapis) ;
6214 – Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service) ;
623 – Salon de beauté, de coiffure et autres salons ;
6332 – Service de photocopie ;
6360 – Service de placement ;
6396 – Agence de voyage ;
6398 – Service de location de film et de matériel audiovisuel ;
6496 – Service de réparation et d'entretien de matériel informatique ;
651 – Service médical et de santé ;
6541 – Garderie pour enfants ;
656 – Service de soins paramédicaux ;
657 – Service de soins thérapeutiques ;
673 – Service postal ;
7425 – Gymnase et club athlétique ;
8221.1 – Service vétérinaire pour animaux domestiques seulement ;
8228 – Service de toilettage d'animaux domestiques ;
SH-2020-483, a.1

Malgré toutes dispositions contradictoires, la superficie maximale d'un local commercial peut être supérieure à 1000 mètres carrés.

Les usages suivants, existants avant le 31 décembre 2009, sont spécifiquement autorisés :

- 6413 – Service de débosselage et de peinture d'automobiles
- 4221 – Entrepôt pour le transport par camion
- 36 - Industrie de produits minéraux non métallique ;
- 3997 – Industrie d'articles de bureau et de fournitures pour artistes
- 6394 – Services de location d'équipements
- 6499 – Autres services de réparation
- 5899 – Salle de réception

Les usages, faisant parti de la liste ci-haut, ne peuvent pas être remplacés par un autre usage faisant parti de cette même liste d'usages spécifiquement autorisés.